

ORGANISATION – DEVELOPPEMENT - TRANSMISSION

EDITO



Excellence Patrimoine est une société de conseil en organisation patrimoniale.

Notre mission principale est de vous conseiller en toute objectivité afin d'optimiser l'organisation, le développement et la transmission de vos actifs professionnels et privés.

Nous nous engageons à être présents à vos côtés dans toutes vos étapes patrimoniales.

Ce qui fait notre différence, c'est notre double expertise, tant sur le patrimoine professionnel que sur le patrimoine privé.

C'est cette double compétence que nous souhaitons mettre tous les jours au service de votre patrimoine.

Grégory LECLER

Julien ROY

Consultants associés



EXCELLENCE PATRIMOINE VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNEE 2010

Principales mesures fiscales pour 2010



Comme chaque année, **EXCELLENCE PATRIMOINE** vous propose un résumé des principales mesures fiscales de la loi de Finances rectificative 2009 et de la loi de Finances 2010.

■ Plafonnement global des avantages fiscaux



Le montant du plafonnement global des niches fiscales s'établit à 20 000 € et à 8% du revenu imposable, au lieu de 25 000 € et 10% du revenu imposable.

Cette mesure s'applique à compter de l'imposition des revenus de 2010.

■ Dispositif SCELLIER

Le taux de la réduction d'impôt du dispositif SCELLIER est de 25% pour les logements acquis ou construits en 2009 et 2010, 15% en 2011 et 10% en 2012. Ce taux est majoré de 10% en 2011 et 2012 à condition que la performance énergétique du logement, déterminée par décret, soit supérieure à la norme en vigueur. Cette disposition s'applique également aux souscriptions de SCPI SCELLIER.



■ SCPI MALRAUX



La réduction d'impôt Malraux s'applique aux porteurs de parts de SCPI à condition qu'au moins 65% de la souscription serve à financer les dépenses éligibles en vue de la restauration de l'immeuble et qu'au moins 30% serve à l'acquisition d'immeubles.

Le montant cumulé des dépenses liées à la souscription de parts de SCPI et d'un bien détenu en direct ne peut excéder 100 000 € par an et par contribuable.

NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR78493333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.oriass.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ; NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB



- **Majoration des droits à la retraite**



Réservé jusqu'à présent aux mères de famille, le dispositif de majoration de durée d'assurance pour enfant a été modifié afin de répondre aux évolutions jurisprudentielles. La majoration de huit trimestres sera désormais divisée en deux majorations de quatre trimestres chacune.

La première sera accordée à la mère au titre de la grossesse et de l'accouchement. La seconde sera attribuée aux parents, au titre de l'éducation de l'enfant, et pourra profiter soit au père soit à la mère.

- **Bouclier fiscal**

Les revenus de capitaux mobiliers imposés à l'IR après application de l'abattement sont retenus à concurrence d'une fraction de leur montant brut fixée à 70% pour ceux perçus en 2009, 80% pour ceux perçus en 2010 et 90% pour ceux perçus en 2011.



- **Plus values de cessions**



Les plus values de cessions de valeurs mobilières et de droits sociaux réalisées à partir du 1^{er} Janvier 2010 par les particuliers seront assujetties dès le premier euro aux prélèvements sociaux en tant que revenus du patrimoine au taux global de 12,1%.

Jusqu'à présent, ce prélèvement ne s'appliquait que lorsque le montant annuel des cessions imposables excédait 25 730 € par foyer. En revanche, le régime fiscal au titre de l'IR n'a pas été modifié.

- **Assurance vie en cas de décès**

Il a également été décidé d'assujettir aux prélèvements sociaux à 12,1%, les plus values enregistrées sur les contrats d'assurance vie en unité de compte lors du décès de souscripteur.



LE BAROMETRE DES MARCHES

INDICES	VALEUR au 31/12/2009	% depuis le 01/01/2009
CAC 40	3 936	+22,35%
DOW JONES	10 428	+18,82%
NIKKEI	10 546	+19,04%
EURO/ DOLLAR	1,43	+2,33%
EURO/ YEN	133,31	+5,25%
Euribor 3 mois	0,70	-75%
OAT 10 Ans	3,40	-0,59%
Pétrole (WTI)	79,58 \$	+34,68%

Evolution du CAC 40 depuis le 1^{er} Janvier 2000



NOS COMPETENCES AU SERVICE DE VOTRE PATRIMOINE

EXCELLENCE PATRIMOINE

SARL au Capital de 8 000 € - 27, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS, Tél. : 01 70 38 54 30 Fax : 01 70 38 51 51 ; contact@excellencepatrimoine.fr www.excellencepatrimoine.fr SIRET 493 333 389 000 10 RCS de Paris, TVA : FR7849333389

Société de Courtage d'assurance : Garantie Financière et assurance de responsabilité civile professionnelle. Enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 023 363 ; www.orias.fr

Conseiller en Investissements Financiers : Référencé par la Chambre des Indépendants du Patrimoine, sous le numéro A266400 ; association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de Transactions sur Immeubles et Fonds de commerce : Carte Professionnelle n° T12007 délivrée par la Préfecture de Police de Paris ; garantie financière de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 allées de l'Europe 92616 Clichy Cedex ;

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Activité de Démarchage Bancaire et Financier Enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 2070619617VB

Adhérent de la

